

MJ/am

3003 Berne, le 22 novembre 1973

L. 300

Ba 22. Nov. 73 16

URGENTCopie in L. 311-Tunisien
L. 816-70 (4)Note au Chef du DépartementArabische Staaten

23. Nov. 1973

Coopération au développement avec les pays arabes

./.

Comme le montre le tableau ci-joint, la CT est pratiquement inexistante dans le Moyen-Orient et les pays arabes de l'Afrique du Nord, exception faite de la Tunisie, qui est depuis plusieurs années un centre de gravité modeste de la CT (C'est l'exception qui confirme la règle). A toutes fins utiles, je précise encore ce qui suit:

Aucun paiement en 1973/74 n'est envisagé dans les pays suivants: Yémen nord, Yémen sud, Syrie, Jordanie, Irak, Arabie saoudite, Libye et les petits Emirats (Mascate, Bahrein, Oman, Qatar, Koweït).

Il convient en outre de souligner que le paiement de frs 250'000.- prévu en 1974 pour l'Institut pédagogique de Beyrouth (paiement à l'UNRWA) sera effectivement notre dernière contribution à cet Institut.

Quant à l'Algérie, il s'agit soit de soldes de crédits d'anciennes actions non encore utilisés, soit de stages de courte durée dans le domaine de la meunerie, et enfin de quelques contributions forfaitaires à payer à des volontaires d'organisations privées.

Pour le Maroc, en 1974, nous n'avons pratiquement qu'un versement à un projet d'une organisation internationale, l'OMS, qui forme à Rabat des ingénieurs (recrutement régional) dans le domaine de l'hygiène et du génie sanitaire.

./.

Dodis



La Tunisie recevra en 1974 des contributions relativement importantes pour un projet forestier qui est en cours, pour une école de dessinateurs encadrés par d'anciens étudiants de l'Université de Lausanne et pour une école de formation hôtelière.

L'Egypte bénéficie de quelques bourses dans le secteur hôtelier et de deux petits paiements destinés à un centre social de quartier au Caire.

Le Liban reçoit des bourses de formation dans le secteur horloger.

En conclusion, j'aimerais insister sur le fait que toutes les motivations de la coopération au développement s'opposent à ce que l'on envisage d'interrompre brusquement de telles actions pour faire pression sur nos partenaires ou à titre de représailles. Il est évident que la suppression de ces "poussières" n'impressionnerait personne mais qu'elle serait cependant relevée comme un geste éminemment inamical.

Le Délégué à la
Coopération technique

Marcuard

Annexe

Ba 22. Nov. 73 16.